

L'adhésion au CVO est individuelle et annuelle. Elle peut s'étendre aux enfants ou petits-enfants des membres. Elle intègre votre adhésion à la Fédération du Club Vosgien. **Elle peut être complétée par un abonnement à la revue Les Vosges (4 n° trimestriels/an)** à vocation touristique et culturelle et relatant la vie des associations CV.

Bulletin d'adhésion, règlement, et CMNCI à la pratique sportive si besoin (voir ci-après), sont à adresser :

- soit par voie postale à **Edy Hoffbeck 7, rue de Zellwiller 67140 BOURGHEIM**
- soit par mél. à gestionmembres@cvobernai.com (dans ce cas, règlement du "TOTAL" par virement bancaire)

Adhésion(s) 2025 souscrite(s) pour ...			Mél. nécessaire pour recevoir personnellement sa carte de membre 2025 et les infos du CVO	Activités envisagées au sein du CVO - cocher (X)					Pour vous joindre si nécessaire...
NOM	Prénom	Date de nais.	Adresse électronique @	R	SR	MN	MS	RO	N° téléphone

R = randonnée à la journée SR= Séjour randonnée sur plusieurs jours MN = marche nordique MS = marche santé RO = rallye orientation

Pour pratiquer la marche nordique inscription obligatoire, chaque année, à la Section MN auprès de Sylvain Guillaume, sylvain.guillaume3@laposte.net

Pour pratiquer la marche santé, se renseigner auprès d'André Rhim, rhim.ascm@gmail.com

Adresse postale du premier membre

Voie, lieu-dit				
Code postal	Commune	Pays		

Montant à régler

Règlement à l'ordre du CVO par : cochez case de votre choix :

Montant cotisation individuelle	Nbre	S/total
Membre adulte (25 ans et plus)	23 €	
Membre jeune (18-25 ans)	11 €	
Membre enfant (0-17 ans)	8 €	
DON LIBRE au CVO		
TOTAL		

chèque

espèces

virement bancaire

IBAN : FR76 1027 8012 7000 0247 1554 595

BIC : CMCIFR2A

* Cotisations éligibles à une réduction d'impôt de 66%, à hauteur de 17€ sur la cotisation "adulte", 11€ pour les "jeunes", 8€ pour les "enfants" et sur la totalité pour les dons libres. **Reçu fiscal établi sous réserve d'un don minimum de 5€ individuel ou de 10€ couple.**

► **Votre adhésion pour l'année civile vous donne accès aux activités organisées par le CVO**, dans la limite des capacités d'accueil permettant leur bon déroulement. Elle vous permet de bénéficier des avantages négociés par la Fédération auprès de ses partenaires et comprend l'assurance individuelle accident fédérale de base.

► **Un certificat médical de non-contre-indication (CMNCI) à la pratique sportive est requis pour participer à la marche nordique, à la marche santé et aux séjours randonnée de plusieurs jours.**

Pour les personnes ayant remis un certificat en 2024 ou 2023, la procédure de validation du dernier certificat remis - par attestation - sur la base du questionnaire santé conforme au Cerfa n° 15699*01 - reste valable et inchangée.

Il appartient à chacun de veiller à bien remettre CMNCI ou attestation à Edy Hoffbeck en temps utile (**avant l'échéance d'un an**).

► **Une déclaration d'aptitude suffit pour les seules randonnées à la journée.** Pour celles-ci, cochez la case ci-dessous :

Je déclare être en bonne condition physique pour les randonnées choisies, en moyenne montagne notamment.
(En cas de doute, consulter son médecin)

► **Le cadre de fonctionnement de l'association et les modalités d'organisation de ses activités sont présentées aux membres sur le site internet du CVO** (cvobernai.com). En particulier la notice d'information de l'assurance accident de base et de l'option IA Sport+, les modalités de traitement des données personnelles (RGPD) et le Règlement intérieur du CVO.

Je déclare en avoir pris connaissance.

Date Signature du ou des membres cotisants (non requise pour un envoi par mél. avec ordre de virement)